

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O M P I) selon la Règle 18ter(3)a du Règlement Commun de l'Arrangement du Madrid et du Protocole

I. Office qui envoie la déclaration: Agence d'État pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI) rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova		Téléphone : +(3732) 40-05-41 Télécopieur : +(3732) 44-01-19
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: 1076327		
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision: UAB "SCT Lubricants", Silutes pl. 119 LT-95112 Klaipeda, Lituanie.		
IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante : La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.		
V. Motifs de refus: ☒ Marque(s) antérieure(s): ☒ <u>Autres motifs</u> : Opposition no. 3588 , du 07.07.2015 . (La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, art. 8(1)b, 40(1) ; 79(2) ; Règle 17(3) du Règlement d'exécution de l'Arrangement et du Protocole de Madrid).		
VII. INFORMATIONS RELATIVES À UNE MARQUE ANTÉRIEURE : i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : 02.06.2009, no. 025441 ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : 17.10.2011, no. 21967 iii) Nom et adresse du titulaire : Wolf Oil Corporation, naamloze vennootschap Georges Gilliotstraat 52, 2620 Hemiksem, Belgique iv) Reproduction de la marque : 		

- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.01- produse antigel;

cl.03- preparate pentru curățarea vehiculelor și a bicicletelor;

cl.04- uleiuri și grăsimi industriale; produse petroliere; lubrifianți; produse pentru absorbția, umezirea și compactarea pulberilor; combustibili (inclusiv benzină pentru motoare) și substanțe pentru iluminat.

- i) Date et numéro de la désignation postérieure : **09.05.2001**

- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **05.09.2000, no. 744686**

- iii) Nom et adresse du titulaire : **"WOLF OIL CORPORATION"**

**naamloze vennootschap
Georges Gilliotstraat 52
B-2620 HEMIKSEM, Belgique**

- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.01- produits et compositions antigel;

cl.03- préparations pour nettoyer pour véhicules et bicyclettes.

cl.04- huiles et graisses industrielles (autre que des huiles et graisses comestibles et essentielles), lubrifiants, produits pétroliers, produits pour lier la poussière, combustibles (y compris les essences pour moteurs) dans leur forme solide, liquide et gazeuse et matières éclairantes.

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité : **24.06.2010**

- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **12.10.2010, no. 1059799**

- iii) Nom et adresse du titulaire : **"WOLF OIL CORPORATION"**

**naamloze vennootschap
Georges Gilliotstraat 52
B-2620 HEMIKSEM, Belgique**

- iv) Reproduction de la marque :



- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.01- antigels et compositions d'antigels.

cl.03- produits de nettoyage pour véhicules et bicyclettes.

cl.04- huiles et graisses industrielles; lubrifiants; produits pour agglomérer la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes.

VI. Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois** à partir de la date de réception de la décision.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
 - ☐ en cas de désaccord sur la décision, les parties peuvent faire appel de celle-ci auprès de la **Commission de recours de l'AGEPI**, art.47(1) de la Loi No. 38/2008 ;
 - ☐ en cas de désaccord sur la décision rendue par la Commission de recours de l'office, les parties ont la faculté de se pourvoir en **justice** contre cette décision, art. 48(4) de la Loi No. 38/2008.
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2¹) de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:



VIII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international : **2017.05.18**